



Printemps 1994 (Vol. 6, N^o. 1) numéro d'article 4

Concilier le travail et la famille

Katherine Marshall

Au Canada, les couples qui doivent concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales sont plus nombreux qu'ils ne l'ont jamais été. Les régimes de travail «non standard»—par exemple le temps partiel, l'horaire flexible, le travail à domicile, le travail par postes et le travail de fin de semaine—sont des formules susceptibles d'intéresser les travailleurs ayant des enfants. De fait, d'après les résultats de l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail de 1991 (voir [Source des données et définitions](#)), le régime de travail des conjoints varie selon qu'ils ont des enfants et selon l'âge de ces derniers. Toutefois, le fait d'avoir des enfants, et en particulier des enfants d'âge préscolaire, n'a pas le même effet sur le régime de travail des deux conjoints.

Dans cet article, nous examinons le régime de travail des conjoints (légitimes ou de fait) dans les couples comptant deux soutiens où ceux-ci occupent un emploi rémunéré et où l'épouse a entre 25 et 44 ans [▼ 1](#). Ces couples, qui représentent 2,9 millions de travailleurs, constituent une part importante de la population active (28 %) et sont dans la tranche d'âge où les gens élèvent habituellement leurs enfants. Les résultats de l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail (EHCT) révèlent des différences entre les régimes de travail des conjoints dans les couples comptant deux soutiens selon que ces derniers ont des enfants ou non, surtout lorsque les enfants ont moins de six ans (enfants d'âge préscolaire).

La présence d'enfants influe sur le régime de travail

Dans les couples comptant deux soutiens, la probabilité que l'époux et l'épouse aient le même régime de travail est la plus élevée chez ceux qui n'ont pas d'enfant. La proportion des couples dans lesquels les conjoints travaillent tous deux à temps plein est de 86 % chez les couples sans enfant, mais de 66 % seulement chez les couples ayant des enfants d'âge préscolaire à la maison ([graphique A](#)). La fréquence d'horaire normal de jour du lundi au vendredi est également moins élevée chez ces derniers. Les couples sans enfant sont les plus susceptibles d'avoir tous deux un horaire normal de jour (64 %) ou du lundi au

vendredi seulement (60 %), et les couples avec enfants d'âge préscolaire à la maison, ceux qui le sont le moins (57 % et 50 % respectivement).



Graphique A Les couples comptant deux soutiens et des enfants d'âge préscolaire sont relativement moins nombreux à avoir le même horaire de travail.

Source : *Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1991*

L'horaire flexible peut permettre aux couples qui ont des enfants d'aménager leurs heures de travail de sorte qu'un des deux conjoints puisse être à la maison jusqu'à ce que les enfants partent pour l'école le matin, et l'autre, lorsqu'ils rentrent après l'école. Toutefois, la proportion des conjoints qui ont tous deux un horaire flexible est (légèrement) supérieure seulement parmi ceux qui ont des enfants d'âge préscolaire.

Le fait que les conjoints qui ont des enfants d'âge préscolaire soient proportionnellement moins nombreux que les autres à avoir le même régime de travail permet de penser que, dans ces couples, au moins un des conjoints a changé son régime de travail. Dans la plupart des cas, c'est la mère.

Les mères sont plus susceptibles de modifier leur régime de travail

Par le passé, les femmes cessaient généralement de travailler lorsqu'elles se mariaient. Plus récemment, la plupart quittaient le marché du travail seulement après avoir eu leurs enfants. De nos jours, la majorité des femmes mariées, qu'elles aient des enfants ou non, restent sur le marché du travail. Il y en a toutefois encore bon un nombre d'entre elles qui quittent la population active ou changent de régime de travail. Par ailleurs, chez les hommes, la présence d'enfants n'influe pas sur le régime de travail (voir [Régimes de travail chez les hommes](#)).

En dépit d'une forte progression ces dernières années, le taux d'activité sur le marché du travail des femmes de 25 à 44 ans ayant de jeunes enfants à la maison est encore relativement faible. En 1991, 68 % seulement des femmes de cet âge ayant des enfants de moins de six ans faisaient partie de la population active, comparativement à 84 % des femmes du même âge ayant des enfants plus âgés à la maison et à 90 % des femmes sans enfant.

Pour les femmes, le fait d'être parent s'accompagne d'une hausse de l'emploi à temps partiel ([graphique B](#)). Près du tiers (31 %) des femmes ayant un enfant d'âge préscolaire à la maison occupent un emploi à temps partiel. Cette proportion est plus de trois fois supérieure au 9 % enregistré chez les femmes sans

enfant. Par conséquent, en 1991, le nombre moyen d'heures de travail rémunéré par semaine était de 32,7 pour les femmes ayant des enfants d'âge préscolaire, comparativement à 37,4 heures pour les femmes sans enfant à la maison ([tableau 1](#)).



Graphique B Près du tiers des épouses dans les couples comptant deux soutiens et des enfants d'âge préscolaire travaillent à temps partiel.

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1991



Tableau 1 Régime de travail des épouses âgées de 25 à 44 ans dans les couples comptant deux soutiens

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1991

Si les femmes ayant des enfants à la maison affichent un taux d'activité et un nombre d'heures de travail rémunéré inférieurs à ceux des autres femmes, en contrepartie, elles consacrent plus de temps aux tâches ménagères et aux responsabilités familiales. Ces femmes ont donc remplacé une partie des heures de travail rémunéré à l'extérieur du foyer par des heures de travail non rémunéré à la maison (voir [Travail domestique non rémunéré](#)).

La probabilité de travailler du lundi au vendredi seulement varie aussi avec la présence d'enfants : 62 % des femmes ayant des enfants d'âge préscolaire travaillent du lundi au vendredi seulement, comparativement à 74 % de celles n'ayant pas d'enfant. Ce pourcentage, relativement faible pour les mères qui ont des enfants d'âge préscolaire, est le reflet de leur proportion plus élevée parmi celles qui travaillent selon un horaire irrégulier (28 %) ou de fin de semaine (10 %).

Les mères choisissent un régime de travail pour des raisons différentes

Vingt-six pour cent des femmes ont un horaire irrégulier. Les raisons qui les ont amenées à choisir un tel régime de travail varient selon qu'elles ont des enfants ou non et l'âge de ces derniers. Parmi ces femmes, près du tiers (30 %) de celles qui avaient des enfants d'âge préscolaire ont déclaré avoir choisi ce régime

pour s'occuper de leurs enfants, comparativement à 10 % seulement des répondantes qui avaient des enfants de 6 à 15 ans.

Dans les couples comptant deux soutiens, une proportion relativement petite (6 %) de femmes ayant de jeunes enfants font une partie de leurs heures de travail rémunéré à domicile. Encore une fois, les raisons pour lesquelles ces mères travaillent à la maison sont très différentes des raisons données par les autres femmes. Parmi elles, plus du tiers (37 %) de celles qui ont de très jeunes enfants ont choisi ce régime pour s'occuper de leurs enfants, comparativement à 12 % seulement de celles ayant des enfants âgés de 6 à 15 ans.

Avoir des enfants pour les femmes influe sur leur régime de travail dans toutes les professions

Quelle que soit leur profession, les femmes qui ont de jeunes enfants sont plus susceptibles de changer leur régime de travail. Par exemple, 95 % des femmes sans enfant qui exercent une profession de gestion ou une profession libérale travaillent à temps plein, contre 68 % des femmes dans les mêmes professions qui ont des enfants d'âge préscolaire ([tableau 2](#)). En outre, dans toutes les professions (sauf celles des domaines de la transformation, de l'usinage et de la fabrication), proportionnellement moins de femmes ayant de jeunes enfants travaillent du lundi au vendredi seulement.



Tableau 2 Régimes de travail des épouses âgées de 25 à 44 ans dans les couples comptant deux soutiens, selon la profession

Source : *Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1991*

Conclusion

C'est parmi les couples comptant deux soutiens et ayant de jeunes enfants que l'on enregistre la plus forte proportion de couples où les deux conjoints ont des horaires de travail différents et où au moins un des deux a un régime de travail autre que l'horaire normal de «9 à 5» ou du lundi au vendredi.

Des deux parents, c'est presque toujours la mère qui a un régime de travail non standard. Comparativement aux femmes sans enfant, les mères ayant des enfants à la maison et qui ont un emploi, passent moins d'heures et de jours par semaine à du travail rémunéré. Elles sont aussi proportionnellement plus nombreuses à avoir un horaire irrégulier, des journées irrégulières ou un travail de fin de semaine. Ces régimes sont particulièrement fréquents chez les femmes qui ont des enfants d'âge

préscolaire.

Source des données et définitions

L'Enquête sur les horaires et les conditions de travail (EHCT), un supplément à l'Enquête sur la population active (EPA) de novembre 1991, a servi à recueillir des données sur les horaires hebdomadaires des travailleurs rémunérés.

Couples sans enfant—Couples qui n'ont pas d'enfant de moins de 25 ans à la maison. Ils peuvent avoir des enfants vivant ailleurs ou des enfants de 25 ans et plus vivant à la maison.

Horaire flexible—Horaire selon lequel le travailleur peut, à l'intérieur de limites établies par l'employeur, varier l'heure du début et de la fin de sa journée de travail. Les heures d'entrée au travail se situent généralement entre 7 h et 9 h et les heures de sortie, entre 16 h et 18 h.

Temps plein/temps partiel—L'emploi à temps plein tient compte des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine, plus celles qui travaillent habituellement moins de 30 heures mais qui se considèrent comme étant employées à temps plein (par exemple les pilotes de ligne). L'emploi à temps partiel tient compte de toutes les autres personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine.

Travail à domicile—Travail effectué en partie ou en totalité à la maison par un travailleur rémunéré, avec l'accord de l'employeur.

Horaire irrégulier—Tout horaire autre que l'horaire normal de jour. Comprend toutes les formes de travail par postes.

Travailleur rémunéré—Toute personne qui reçoit une rémunération d'un employeur habituellement sous forme de salaire ou de traitement ou, à l'occasion, en espèces.

Régimes de travail chez les hommes

Dans les couples comptant deux soutiens, il n'y a presque pas de différence entre le régime de travail des hommes qui ont des enfants de moins de 25 ans à la maison et de ceux qui n'en ont pas. L'âge des enfants à la maison n'a pas non plus beaucoup d'influence sur le régime de travail des hommes. Lorsque les hommes deviennent pères de famille, leur rôle de soutien économique continue d'être prédominant.



Tableau **Régimes de travail des époux dans les couples comptant deux soutiens et où l'épouse est âgée de 25 à 44 ans**

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1991

Travail domestique non rémunéré

Selon les résultats de l'Enquête sociale générale de 1992, la présence d'enfants, en particulier de jeunes enfants, entraîne une réduction du nombre d'heures de travail rémunéré chez les femmes. Cependant, cette baisse est compensée par une hausse du nombre d'heures consacrées aux tâches ménagères non rémunérées. Par exemple, les femmes dans les couples comptant deux soutiens qui ont des enfants d'âge préscolaire à la maison consacrent en moyenne 7,3 heures par jour au travail rémunéré et 6,9 heures aux travaux domestiques non rémunérés.



Graphique **Moyenne des heures consacrées au travail rémunéré et aux tâches domestiques non rémunérées* chaque jour par les épouses dans les couples comptant deux soutiens.**

Source : Enquête sociale générale, 1992

** Comprend les travaux ménagers, les soins dispensés aux membres du ménage et les courses.*

Note

Note 1

Les données sur le régime de travail ont été recueillies uniquement auprès des personnes occupant un emploi rémunéré (concernant seulement l'emploi principal). Les travailleurs autonomes étaient exclus.

Documents consultés

- AKYEAMPONG, E. B. [«L'horaire flexible»](#) dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001F au catalogue, vol. 5, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1993, p. 19-24.
- MARSHALL, K. [«Les parents occupés et le partage des travaux domestiques»](#) dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001F au catalogue, vol. 5, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1993, p. 25-33.

Auteur

Katherine Marshall est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

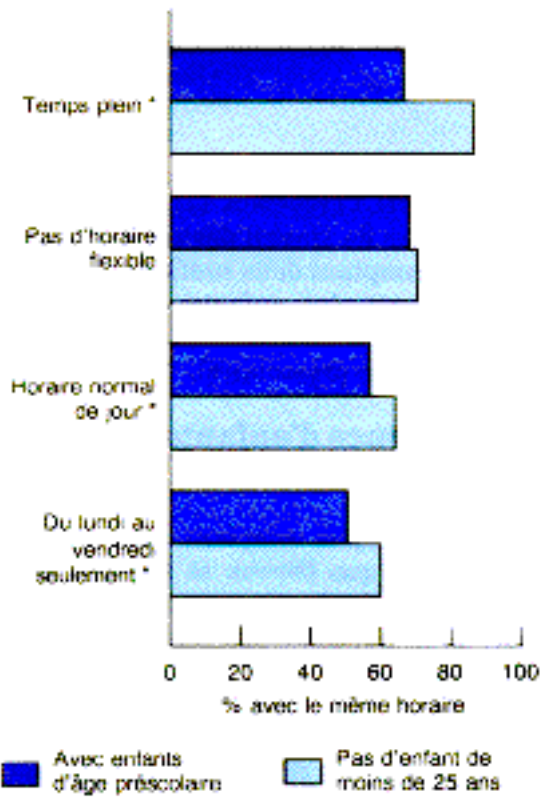
Source

L'emploi et le revenu en perspective, Printemps 1994, Vol. 6, n° 1 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



Graphique A

Les couples comptant deux soutiens et des enfants d'âge préscolaire sont relativement moins nombreux à avoir le même horaire de travail.

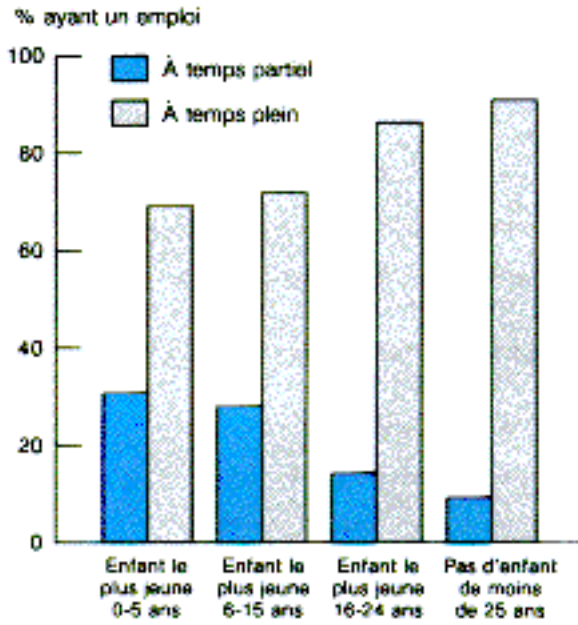


Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1991

* Pour les deux conjoints

Graphique B

Près du tiers des épouses dans les couples comptant deux soutiens et des enfants d'âge préscolaire travaillent à temps partiel.



Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1991

Tableau 1

Régime de travail des épouses âgées de 25 à 44 ans dans les couples comptant deux soutiens

	Âge de l'enfant le plus jeune				Pas d'enfant de moins de 25 ans
	Total	0-5 ans	6-15 ans	16-24 ans	
Taux d'activité (%)	77	68	78	84	90
Nombre moyen d'heures de travail par semaine	34,5	32,7	33,6	36,1	37,4
Nombre total détenant un emploi (en milliers)	1 464	492	499	94	379
À temps plein (%)	77	69	72	86	91
À temps partiel (%)	23	31	28	--	9
Répartition selon le genre d'horaire (%) :					
Du lundi au vendredi seulement	67	62	67	68	74
Fins de semaine	6	10	5	--	--
Horaire flexible	18	19	15	19	19
Un peu de travail rémunérée à domicile	7	6	6	--	7
Horaire irrégulier	26	27	26	28	23

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1991

Tableau 2

Régimes de travail des épouses âgées de 25 à 44 ans dans les couples comptant deux soutiens, selon la profession

	Nombre moyen d'heures de travail par semaine		À temps plein (%)		Du lundi au vendredi seulement (%)	
	Enfant le plus jeune a 0-5 ans	Pas d'enfant de moins de 25 ans	Enfant le plus jeune a 0-5 ans	Pas d'enfant de moins de 25 ans	Enfant le plus jeune a 0-5 ans	Pas d'enfant de moins de 25 ans
Ensemble des professions	32,7	37,4	69	91	62	74
Direction et professions libérales	32,6	38,0	68	95	63	75
Travail de bureau	32,1	36,4	69	91	71	87
Ventes	33,4	37,6	72	82	48	62
Services	31,5	34,7	57	72	34	46
Transformation, usinage et fabrication	37,7	39,3	94	98	86	80
Autres*	--	--	79	76	77	74

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1991

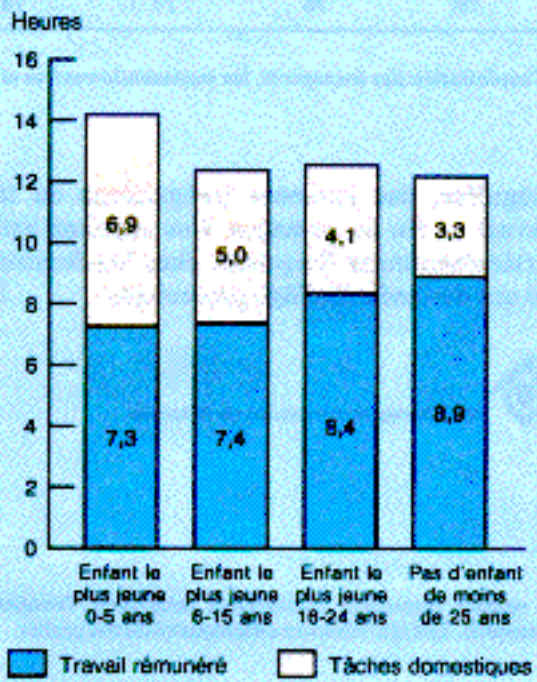
* Comprend les professions du secteur primaire, du bâtiment, de l'exploitation des transports, les manutentionnaires et les autres ouvriers qualifiés.

Régimes de travail des époux dans les couples comptant deux soutiens et où l'épouse est de 25 à 44 ans

	Âge de l'enfant le plus jeune				Pas d'enfant de moins de 25 ans
	Total	0-5 ans	6-15 ans	16-24 ans	
Taux d'activité (%)	94	95	95	93	94
Nombre moyen d'heures de travail par semaine	41,0	40,9	40,9	41,5	41,1
Nombre total détenant un emploi (en milliers)	1 464	492	499	94	379
À temps plein (%)	99	99	99	99	98
Répartition selon le genre d'horaire (%) :					
Du lundi au vendredi seulement	76	75	79	75	72
Fins de semaine	7	7	5	--	9
Horaire irrégulier	23	24	22	24	23

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1991

Moyenne des heures consacrées au travail rémunéré et aux tâches domestiques * chaque jour par les épouses dans les couples comptant deux soutiens



Source : Enquête sociale générale, 1992

* Comprend les travaux ménagers, les soins dispensés aux membres du ménage et les courses.